



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 12 septembre 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire de Nibelle-Loisirs-Rencontres (NLR) s'est tenue le 12 septembre 2020 à 17 heures, dans la salle polyvalente de Nibelle, sous la présidence de Babette RAGOBERT.

70 adhérents étaient présents et 43 pouvoirs représentés, soit un total de 113 sur un effectif total de 292 adhérents. Compte tenu du nombre d'adhérents adultes pouvant voter, le quorum est atteint et l'AG peut délibérer.

Babette rappelle les mesures sanitaires pour la tenue de la réunion : les chaises sont espacées d'un mètre et les participants doivent porter le masque depuis l'entrée dans la salle jusqu'à la sortie.

Présentation du rapport moral par Babette Ragobert

Babette a une pensée pour les personnes souffrantes à qui elle souhaite du courage et un bon repos. Une pensée émue également pour Marie-Dominique Poulain qui nous a quittés il y a tout juste un an.

Le Conseil d'Administration de NLR remercie la Mairie pour les facilités qui sont accordées aux associations. Babette remercie la présence de Sandrine Chevalier, 1^{ère} adjointe, qui représente l'équipe municipale pour NLR. Elle remercie également Gérard Rousseau, ancien maire de Nibelle, et Catherine Ragobert qui lui a succédé. La mise à disposition des salles de Nibelle est pour l'association un soutien indispensable permettant ainsi aux sections de fonctionner dans les meilleures conditions.

Ce rapport moral retrace la vie de NLR depuis le 1^{er} septembre 2019.

Sur l'année 2019-2020, nous avons enregistré 292 adhésions : 288 adultes et 4 jeunes de moins de 18 ans. Ce chiffre reste constant par rapport à la saison précédente. Sur ces 292 adhérents, 102 sont domiciliés à Nibelle soit 35 %, 166 habitent dans un rayon de moins de 15 kms soit 57 %. Et les 8 % restants (24 personnes) font plus de 15 kms pour participer à nos cours. Nous proposons 12 activités et beaucoup d'adhérents participent à plusieurs sections. Certaines activités sont payantes, d'autres gratuites. Pour ce qui est de l'adhésion à NLR, elle est unique quel que soit le nombre de sections choisies.

Sur les 292 adhérents, 24 étaient inscrits au tennis, 23 à la gymnastique, 40 à la gym douce répartis dans deux cours, 24 au cours Pilates, 41 au yoga, 8 au Tai Chi Chuan, 20 à l'atelier mosaïque répartis également dans deux cours, 8 pour jouer aux cartes, 13 à l'atelier créatif point de croix, 12 à l'atelier poterie, 28 composaient la chorale et 113 étaient inscrits à la marche tous les 15 jours le jeudi matin.

Le 14 septembre 2019, nous avons fêté les 30 ans de l'association. Cela nous paraît bien loin vu tout ce qui s'est passé depuis. Tous les responsables de section ont pu présenter les activités, et certains professeurs nous ont fait l'honneur d'être présents, signe d'une forte cohésion au sein de l'association. Nous les remercions vivement. Cependant, on peut déplorer une faible participation des adhérents à cette fête. 140 personnes étaient inscrites, elles étaient certainement présentes pour l'apéritif, mais une cinquantaine seulement auront passé l'après-midi parmi nous. Pourtant les spectacles proposés étaient de qualité.

Le Marché de Noël 2019 a regroupé plus d'une vingtaine d'exposants sur 2 jours mi-novembre. On peut remercier Annick Lefebvre qui gère les inscriptions des exposants et qui est vigilante pour que les articles proposés soient variés et attractifs. Il règne sur ce Marché de Noël une bonne ambiance et les exposants sont toujours ravis. Les visiteurs étaient au rendez-vous.

Le 4 décembre, nous avons organisé une **formation aux Premiers Secours** animée par la Croix-Rouge : 4 sessions de 1h30 regroupant au total 44 personnes. Cette formation théorique et pratique a permis de connaître les bons gestes en cas de malaise et d'apprendre à utiliser un défibrillateur. Pour information, la commune de Nibelle dispose d'un défibrillateur. Il était initialement à côté de l'entrée de la Mairie, mais dorénavant il est situé à l'entrée du parking sur le mur de la salle accueillant le périscolaire.

Le 6 décembre 2019, lors du **concert de Noël**, le groupe « Bidon é Vous » a remporté un vif succès. Christian Brégaint qui dirige ce groupe, a su captiver le public nombreux et les musiciens ont proposé un programme varié et entraînant.

Le 26 janvier 2020, nous nous sommes retrouvés pour **déjeuner autour d'un buffet** toujours aussi copieux, managé de main de maître par Marie-Claude Temprement que je remercie très sincèrement pour son organisation minutieuse. Cependant, elle n'était pas seule, car cette année, nous avons été très touchés par le nombre important de personnes qui sont venues nous aider à préparer la salle, ce qui a réduit de moitié le temps d'installation. Donc un grand merci, et surtout n'hésitez pas à venir lorsque nous faisons un appel, l'ambiance est toujours agréable.

Février passe, mi-mars, et là, tout s'est arrêté! Nous ne pourrions pas oublier cet arrêt brutal de toute activité. Pour la gestion de l'association, l'arrêt ne fut pas total. Nous avons d'abord fait le nécessaire auprès de nos professeurs rémunérés pour qu'ils puissent toucher le chômage partiel. Ce chômage partiel a été mis en place du 15 mars au 30 juin. Puis, le secrétariat a contacté tous les adhérents inscrits à une activité payante pour gérer la cotisation du 3ème trimestre annulé. Certaines personnes ont souhaité être remboursées, d'autres ont choisi de faire un don à l'association, d'autres enfin ont demandé à ce que ce 3ème trimestre soit reporté sur le 1er trimestre qui commence. Pour les adhérents qui avaient payé l'année en un seul paiement, nous avons dû faire des transferts sur le prochain exercice par un jeu d'opérations comptables. Chaque adhérent a reçu un mail ou un courrier personnalisé pour confirmer le choix formulé.

En juin, nous avons bien évidemment annulé la Fête de la Musique, malgré les contrats musicaux qui étaient signés. Les groupes ont accepté de reporter leur prestation à l'année prochaine.

Et pour terminer, **un site internet a été créé**, avec l'aide des responsables de section et des professeurs pour la rédaction des textes, ainsi que pour l'insertion de photos. Il nous semblait effectivement important de franchir ce cap du numérique pour que l'association soit plus visible. Ce site, qu'il est important que vous mettiez dans vos « favoris », sera aussi un très bon moyen de vous tenir informés de l'actualité de NLR : <https://nibelleloisirsrencontres.fr/>. Babette sera vigilante pour faire vivre ce site avec l'aide des membres du Conseil d'Administration.

Le fait de passer par un hébergeur pour le site internet nous permet de bénéficier également d'un serveur pour notre messagerie. Ainsi, vous recevez désormais des mails venant de l'adresse contact@nibelleloisirsrencontres.fr et surtout vous ne recevrez plus les messages en double ou en triple, qui correspondait à l'inscription à 2 ou 3 activités. L'adresse mail asso.nlr@orange.fr est toujours active. Vous pouvez utiliser les deux adresses à votre convenance. Vérifiez bien que ces adresses ne tombent pas dans vos mails indésirables (ou spam).

Pour terminer, Babette tient à remercier les responsables de sections pour leur travail bénévole exceptionnel. Toujours présents, dynamiques, ils sont à l'écoute de chacun et se dépensent sans compter pour fidéliser les participants. Ils donnent le maximum d'eux-mêmes, en particulier de leur temps et ont une gestion rigoureuse et économe. Babette remercie également les membres du Conseil d'Administration. Chacun apporte à l'association, par sa présence et sa compétence, l'indispensable cohésion pour assurer un bon fonctionnement.

Ce rapport moral, mis aux votes, est adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport financier par Valérie Gaume (trésorière)

Catherine RAGOBERT, conformément au mandat qui lui a été confié, atteste des travaux réalisés sur l'arrêté des comptes de l'association NLR au 31 août 2020 : vérification de la caisse, des rapprochements de banques et de la bonne affectation des recettes et dépenses aux différentes sections.

NLR dispose au 30/09/2020 de ressources à hauteur de **34 769,48 €**. Les ressources disponibles de NLR sont placées à la Banque Postale à hauteur de **25 329,88 €** (compte sur livret qui porte intérêts : **214,62 €** encaissés en 2020).

Le résultat de l'exercice est positif à hauteur de **3 087,23 €**.

Les cotisations des adhérents s'élèvent à **2 890 €**, très proche, à **55 €** près, des adhésions de l'année précédente.

Cette année a été bouleversée par l'arrêt des activités mi-mars en raison de l'épidémie de Covid-19. Les professeurs ont bénéficié des mesures gouvernementales d'activité partielle jusqu'en juin 2020 ; à ce titre, un montant de **-335,52 €** est resté à charge de l'association. Les adhérents ont accepté de reporter leur participation sur l'année à venir à hauteur de **1 610 €** et **-30 €** ont été remboursés.

NLR a organisé une journée spéciale à l'occasion de ses 30 ans pour un coût net de **-1 980 €**. La formation aux premiers secours a été prise en charge par les participants, à l'exception de **-28 €** supportés par l'association. Le fonctionnement de l'association présente un solde positif de **524,76 €**, après prise en compte de ces éléments exceptionnels et du résultat de ses activités plus classiques : bénéfice réalisé sur l'organisation du Marché de Noël (**+678,46 €**), financement du Concert de Noël pour un montant de **-492,18 €**, et du repas annuel de Janvier 2020 (**-510,82 €**).

Certains adhérents ont choisi de faire don de leur participation du trimestre d'avril à juin 2020. Ces dons, qui s'élèvent au total à **1 056,50 €**, ont été portés au crédit de chacune des sections concernées. Le résultat des sections ne justifie pas de commentaire particulier compte tenu des circonstances exceptionnelles de cet exercice. A noter le résultat négatif de la section Tennis qui supporte la quatrième annuité correspondant à l'offre de concours NLR pour financer la rénovation d'un des courts (**1 760 €**, il reste **10 560 €** à régler jusqu'en 2026). Le détail des résultats, section par section, figure en page 7 de ce compte-rendu.

Ce rapport financier, mis aux votes, est adopté à l'unanimité.

Election des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est constitué de 9 personnes élues (renouvelables chaque année par tiers) ainsi que des responsables de section qui sont membres de droit.

Les trois personnes renouvelables cette année sont : Jean Alliot, Annick Lefebvre et Nicole Séblin qui acceptent de se représenter.

Ces 3 personnes sont élues à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration 2020-2021 sera constitué ; comme l'année passée, de 17 personnes (9 personnes élues et 8 responsables de section, membres de droit).

Cotisations 2021 - 2022

Le Conseil d'Administration propose que la cotisation reste inchangée, soit : 10 € pour les adultes, 5 € pour les jeunes de 10 à 18 ans, et toujours la gratuité pour les moins de 10 ans.

Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.

Point sur les activités et présentation des mesures sanitaires liées au COVID 19 pour la rentrée 2020-2021

Babette remercie toute l'équipe municipale de permettre à l'association d'occuper les salles communales (salle J. Poisson et salle dite «des associations») en cette période de COVID. Pour cela, les adhérents doivent respecter des mesures sanitaires détaillées en pages 5 et 6.

Lors du premier cours : enregistrement des inscriptions. Il est indispensable que les adhérents aient préparé leur(s) chèque(s) à l'avance afin d'éviter toute transmission du virus avec l'utilisation de stylos. **En cas de doute sur le montant, prendre contact avec le responsable de section.** Les cartes d'adhésion seront remises dans un deuxième temps, pour que cet enregistrement soit le plus fluide possible.

Spécificité concernant le yoga : une réunion est organisée le **mardi 15 septembre à 9h15** pour réunir tous les inscrits, établir les 2 groupes et enregistrer les règlements. Jean-Marie Glais, professeur de yoga sera présent et pourra expliquer comment il va adapter ses cours afin de respecter les mesures sanitaires.

Babette tient à assurer tout son soutien aux responsables de section qui vont avoir une lourde charge supplémentaire à mettre en œuvre. Il est important que chaque adhérent respecte les règles mentionnées ci-

dessus. Les responsables de section ont besoin de pouvoir compter sur les adhérents. C'est à ce prix que les cours pourront reprendre, et apporter ce lien social si important pour les adhérents. Même avec la distanciation physique et le respect des gestes barrières, toute l'équipe NLR est heureuse que les cours reprennent et que les adhérents puissent suivre ces cours dans de bonnes conditions.

*Une question de la salle sur la date de reprise de la section Chant : la reprise sera le **lundi 21 septembre**, ce qui permettra à Marc Temprement (responsable de la section) de se procurer les visières.*

Dates des prochaines manifestations

Marché de Noël : samedi 14 et dimanche 15 novembre 2020 de 9h30 à 18h00. C'est l'occasion de faire plaisir et d'acheter des cadeaux pour les fêtes de fin d'année. La restauration sera mise en place en fonction des conditions sanitaires du moment.

Concert de Noël : dimanche 6 décembre 2020 à 16h. NLR vous proposera un concert de piano à 4 mains donné par le duo Bensimhon. Ce sont deux musiciens de renommée internationale. Merci à Emmanuelle Huet, présidente de l'Orchestre symphonique du Loiret, pour la programmation de ce concert.

Concert des « Voix de Nibelle » : dimanche 20 décembre 2020.

Buffet NLR : dimanche 11 avril 2021 à 12h, qui sera organisé en fonction des conditions sanitaires du moment.

Fête de la musique : dimanche 20 juin 2021.

15h30 à 17h : Atelier participatif pour initier les enfants et adultes à jouer du Steelpan. Cette initiation sera organisée par Christophe Brégaint du groupe « Bidon é Vous ». Le Steelpan est un instrument de percussion originaire de Trinité et Tobago.

17h à 18h15 : « Les Voix de Nibelle » Ensemble vocal de l'association NLR

18h30 à 20h : Concert « Bidon é Vous »

20h30 à 22h : Groupe « Eldorado's Cats » Rockabilly Rock'n'roll Swing pour danser sur des rocks endiablés !

Retrouvez toutes les infos sur le site internet <https://nibelleloisirsrencontres.fr/>

Pas de questions de la salle, Babette clôture la séance à 18h00.

PJ. Annexes

Protocole des mesures sanitaires liées au COVID 19 pour les activités NLR (en pages 5 et Situation financière au 31.08.2020 (en page 7)

Babette RAGOBERT
Présidente de 

Annick LEFEBVRE
Secrétaire 



Protocole des mesures sanitaires liées au COVID 19 pour les activités NLR

Au 12/09/2020

Entrée en salles.

Il faudra mettre un masque pour rentrer dans les salles, se désinfecter les mains (2 distributeurs de gel hydro-alcoolique à l'entrée de salle J. Poisson et 1 à l'entrée de la salle des associations).

Vestiaire.

Interdiction d'utiliser des vestiaires. Les adhérents devront apporter un grand sac dans lequel ils mettront leurs affaires personnelles et qu'ils garderont auprès d'eux en salle.

Chauffage salle J. Poisson.

Les appareils ont été nettoyés et désinfectés (intérieur et extérieur) par la société de maintenance le 9 septembre. Tous les filtres ont été nettoyés. Par précaution, il est conseillé de ne pas faire fonctionner les appareils pendant les cours. Les responsables de section devront donc arrêter les appareils dès le début des cours, et les remettre en marche après les cours, en respectant le mode d'emploi décrit par la Mairie.

Chauffage salle des Associations.

Aucun changement d'utilisation, le chauffage étant électrique.

Pour les cours de gymnastique, gym douce, gym Pilates, yoga, Tai Chi Chuan qui se déroulent dans la salle J. Poisson, les adhérents pourront installer leur tapis ou définir leur propre espace en respectant 2 mètres de distance entre eux, voire plus en fonction du nombre de personnes dans la salle. Et c'est uniquement lorsqu'ils auront délimité leur espace qu'ils pourront retirer leur masque.

Dans la salle J. Poisson, les mesures peuvent être respectées s'il n'y a pas plus de 25 personnes par cours. C'est pour cette raison que 2 cours de yoga consécutifs ont été créés, car 41 personnes étaient inscrites en un seul cours. Pour les autres activités, il n'y a pas de problème de capacité, il y a moins de 25 personnes.

Lors de ces cours, interdiction d'utiliser des accessoires. Les professeurs devront adapter leur cours.

Spécificité concernant le yoga : interdiction d'installer la moquette pour des raisons évidentes de désinfection.

A la fin des cours, les adhérents devront mettre leur masque dès qu'ils sortiront de leur périmètre.

Sortie de salles.

Les adhérents devront se désinfecter à nouveau les mains avant de sortir. Il sera également possible de se laver les mains avec du savon dans les toilettes et dans la cuisine.

Spécificité concernant le yoga : pour éviter le chassé-croisé lors de la sortie du groupe 1 et l'entrée du groupe 2, la sortie du groupe 1 se fera impérativement par la cuisine.

Pour le chant, qui se déroule également dans la salle J. Poisson, les mesures sanitaires ont été définies par Catherine BONI (chef de chœur) qui a l'expérience requise. Les

choristes devront être espacés 2 mètres, et devront porter une visière pour les répétitions. Cette visière, sélectionnée par Catherine, permettra d'apporter une protection complémentaire et de pouvoir respirer correctement.

Pour les ateliers de poterie, mosaïque, point de croix, amitié, qui se tiennent dans la salle des associations, les adhérents devront également porter un masque pour rentrer dans la salle jusqu'à leur chaise. Comme ces activités sont manuelles, 1 mètre est demandé entre chaque personne. En cas de non-respect de cette distance, le port du masque sera obligatoire.

Après les cours, désinfection et aération des salles.

Le responsable de section aura pour charge de désinfecter le sol et les poignées de portes et placards, ainsi que les tables et chaises pour les activités se déroulant dans la salle des associations.

Il est interdit de balayer afin de ne pas soulever de poussière. Du matériel tel que balais et serpillères seront mis à disposition dans les 2 salles par la Mairie. La désinfection du sol se fera avec une serpillère humectée de produit désinfectant fourni par NLR.

Spécificité concernant le yoga : désinfection du sol entre les 2 cours (1/4 d'heure disponible).

Durant la désinfection en fin de cours, il est indispensable d'aérer les salles.

Les responsables de section devront faire l'appel et noter les personnes présentes à chaque cours.

En effet, si un cas de COVID est avéré, nous devons communiquer la liste des personnes présentes à un instant T. C'est de la responsabilité de l'association vis-à-vis de l'Agence Régionale de Santé. A noter que dans cette hypothèse, la salle concernée sera indisponible pendant une période conforme aux directives en vigueur.

Activités en plein air

La marche.

En cas de co-voiturage, il faut porter le masque dans la voiture, respecter les gestes barrières, ne pas utiliser la climatisation dans la voiture (il vaut mieux ouvrir les fenêtres) et il est recommandé de se désinfecter les mains avant et après le trajet avec du gel hydro- alcoolique.

Lorsque les adhérents sont regroupés, il faut porter le masque. Alain et Yvonne (responsables de la section) devront noter les personnes présentes s'il devait y avoir recherche de cas contacts.

Les adhérents pourront retirer le masque pour marcher à partir du moment où une distance de 1 mètre est respectée entre les personnes. C'est la distanciation physique requise pour une marche modérée. Le nombre de personnes n'est pas limité, à condition de créer plusieurs groupes de 10 personnes espacés de quelques mètres entre eux.

Interdiction d'organiser des goûters ou pique-niques.

Pour le tennis, pas de restriction particulière pour jouer en simple ou en double. Il faudra juste faire attention lors du ramassage des balles de ne pas trop se rapprocher et respecter la distanciation lors de pauses sur le banc, sauf si les personnes vivent ensemble.

SITUATION FINANCIERE AU 31.08.2020

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Report à nouveau au 01 / 09 / 2019			31 682,25 €
ASSOCIATION			
Cotisations adhérents	2 890,00 €		
Transferts / Remboursements	1 610,00 €	30,00 €	
Dons	20,00 €		
Investissements		270,54 €	3 193,05 €
Résultats financiers	214,62 €	81,10 €	
Matériel et fournitures diverses		618,49 €	
Assurances		401,86 €	
Réception (Assemblée Générale)		139,58 €	
Réception 30 ans NLR	303,50 €	2 283,53 €	-1 980,03 €
Formation premiers secours	862,40 €	890,60 €	-28,20 €
Activité partielle mars à juin 2020	2 317,47 €	2 652,99 €	-335,52 €
Marché de Noël	1 729,40 €	1 050,94 €	678,46 €
Concert de Noël	380,00 €	872,18 €	-492,18 €
Buffet annuel	505,00 €	1 015,82 €	-510,82 €
TOTAL ASSOCIATION	10 832,39 €	10 307,63 €	524,76 €
SECTIONS			
Gymnastique	1 575,37 €	1 395,49 €	179,88 €
Amitié	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Randonnées - Marche	1 110,00 €	1 200,79 €	-90,79 €
Atelier créatif	753,50 €	339,22 €	414,28 €
Tennis	596,00 €	1 760,00 €	-1 164,00 €
Cautions tennis	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Yoga	4 600,00 €	2 961,65 €	1 638,35 €
Ensemble vocal	2 376,00 €	2 400,51 €	-24,51 €
Atelier terre cuite	1 030,00 €	638,46 €	391,54 €
Gymnastique douce	2 475,00 €	1 954,48 €	520,52 €
Pilates	1 500,00 €	1 047,66 €	452,34 €
Mosaïque	1 930,00 €	1 651,09 €	278,91 €
Tai Chi Chuan	705,20 €	739,25 €	-34,05 €
TOTAL SECTIONS	18 651,07 €	16 088,60 €	2 562,47 €
BILAN 2019-2020	29 483,46 €	26 396,23 €	3 087,23 €
DISPONIBLE au 31 / 08 / 2020 :			34 769,48 €

Cumul depuis la création
566,23 €
-643,82 €
211,22 €
4 370,09 €
-33 922,57 €
758,00 €
10 636,85 €
2 095,62 €
7 355,35 €
3 702,95 €
1 622,87 €
535,58 €
874,90 €

Pour mémoire :		Les dons intégrés aux recettes des sections
Compte courant La Banque Postale	9 028,18 €	représentent 1 056,50 €
Compte sur Livret La Banque Postale	25 329,88 €	
Numéraire	411,42 €	
TOTAL	34 769,48 €	
Solde offre de concours (tennis)	10 560,00 €	